

Séance du Samedi 14 janvier 2017

Membres en exercice : 14
Convocation du 6 janvier 2017

Présents : 9
Affichage : 6 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le samedi quatorze janvier, à onze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

Etaient présents : Mme SCHAUFLER, Maire ; Mrs DUMEE, DUCHE, Adjointes ;
Mmes COLLARD, SABRE, DE CESARE
Mrs DENIS, HOCHON, BOUCHASSON

Absents : Mmes DUBOIS, PUIG, PEREIRA (excusées), Mme BRETON, M.
MICHOT

Secrétaire de séance : M. DENIS Gérald

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2016 est approuvé, à l'unanimité.

✚ Délibération n°2017-01 : Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents sis 1 Rue d'en Bas – Etude et élaboration d'un dossier de demande de subvention DETR

Vu la délibération n°2014-12 du 29 mars 2014 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité d'élaborer un projet relatif aux travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents sis 1 Rue d'en Bas,

Vu la proposition de missions de maîtrise d'œuvre d'étude de Messieurs ROSSIGNOL et TALFUMIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de maîtrise d'œuvre proposée par M. ROSSIGNOL Olivier et M. TALFUMIER Daniel (Ingénierie Choiséenne BET) pour l'élaboration d'un dossier de demande de subvention DETR dans le cadre des travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents sis 1 Rue d'en Bas à La Celle sur Morin.

PRECISE que le montant des honoraires s'élèvera à 6 600 € HT, soit 3% du montant prévisionnel HT des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention de maîtrise d'œuvre.

✚ Délibération n°2017-02 : Finances Locales / Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR) pour la réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents

Conseil Municipal du Samedi 14 janvier 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réhabiliter les deux salles de classes de l'école (bâtiment ancien) ainsi que les locaux adjacents.

Madame le Maire présente le projet d'investissement.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation de deux salles de classes et des locaux adjacents, dont le coût prévisionnel s'élève à 209 127.50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 209 127.50 €
DETR : 104 563.75 €
Autofinancement communal : 104 563.75 € + TVA (41 825.50 €)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera réalisé dès obtention d'une subvention et les travaux devraient durer 4 mois.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Dossier de base

1.1. Le dossier de demande de subvention DETR
1.2. La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1.3. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global
1.4. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues
1.5. Le devis descriptif détaillé du coût HT des travaux
1.6. L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération et des dépenses
1.7. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'investissement concernant les travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents.

ARRÊTE les modalités de financement de ce projet exposées par Mme le Maire, à savoir,

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Samedi 14 janvier 2017

- Etat / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 104 563.75 €
- Autofinancement communal : 104 563.75 € + TVA (41 825.50 €)

- Coût total de l'opération (HT) : 209 127.50 €

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 pour réaliser ces travaux.

PRECISE que l'opération projetée est estimée à 209 127.50 € HT. Le taux de subvention pour cette opération est comprise entre 20 % et 50 % du montant HT des travaux plafonné à 110 000.00 €/classe soit 220 000 € pour les deux classes.

 **Questions diverses :**

- Madame le Maire informe le conseil qu'un limiteur de son sera installé prochainement à la salle des Brosses afin d'éviter les problèmes de bruit lors des locations le week-end.

- Monsieur Dumée informe le conseil qu'une campagne anti-gaspillage va avoir lieu en cantine, en collaboration avec le SMITOM. Un composteur transparent sera offert aux classes de maternelles afin de leur permettre d'observer la formation du compost.

- Monsieur Bouchasson, correspondant défense de la commune, informe le conseil de la mise à disposition, au secrétariat de Mairie, d'informations sur le service militaire, les réservistes et le service civique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 16 JANVIER 2017.